

# **BIO INSTRUMENTS**

12<sup>ter</sup>, Rue Imem Mouslem. 1004 El Menah IV- Tunis-TUNISIE.

TEL: +216 71 230 435/ 71 231 895 FAX: 71 750 719

e-mail: [bio.inserv@planet.tn](mailto:bio.inserv@planet.tn)

## **Politique anti corruption BIO INSTRUMENTS**

### **I. Objectif**

L'objectif de cette Politique est de définir nos responsabilités, ainsi que celles de tous ceux qui travaillent pour nous et ceux qui agissent en notre nom, en matière de suivi et de respect de notre position de zéro tolérance vis-à-vis de la corruption et du trafic d'influence et d'utilisation de mesures proportionnées pour en garantir la conformité.

Cette Politique est aussi un guide sur la manière de reconnaître et atténuer les risques y afférents.

La politique anticorruption donne à l'ensemble des employés Bio Instruments un référentiel de principes à respecter dans le cadre de nos activités et de comportements à proscrire car susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Cette politique est applicable à tous les employés Bio Instruments et doit être respectée par toutes les parties prenantes avec lesquelles nous sommes engagés.

Cette politique anticorruption est appliquée en conformité avec les lois, règlements, accords nationaux & internationaux en vigueur.

A ce titre, cette politique est complétée par les "principes directeurs internes en matière de prévention de la corruption chez Bio.

Il est important de noter qu'une Politique ne peut pas couvrir toutes les situations ou encore fournir les informations sur toutes les lois qui seraient applicables. Il est donc fondamental que vous lisiez attentivement les documents de référence et de formation. Si vous n'êtes pas certain de savoir comment réagir dans une situation donnée, nous vous conseillons de prendre contact avec votre manager. En cas de violation de cette politique anticorruption, tout salarié s'expose à des sanctions disciplinaires.

### **II. Définition de la corruption et du trafic d'influence**

Est considéré comme une infraction pénale de corruption le fait de proposer sans droit, d'offrir ou promettre d'offrir (corruption active), de solliciter ou d'accepter (corruption passive), directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons ou des avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir (ou pour avoir accompli ou s'être abstenu d'accomplir), un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat. La corruption telle que définie dans cette politique inclut les "pots-de- vin", "dessous-de-table", extorsions, paiements de facilitation et le blanchiment de ces pratiques.

Est considéré comme une infraction pénale de trafic d'influence le fait de proposer (trafic d'influence actif), solliciter ou accepter (trafic d'influence passif), sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour abuser ou avoir abusé de son influence réelle ou supposée en

vue de faire obtenir d'une autorité publique ou d'une administration, des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

### **III. Comportements attendus ou proscrits par l'entreprise au titre de la prévention de la corruption et du trafic d'influence**

#### **1. Politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence**

Bio Instruments s'engage à conduire ses activités équitablement, de manière honorable, avec intégrité et honnêteté, et en conformité avec les lois en vigueur. Bio Instruments adopte une Politique de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence quelles qu'en soient les formes, dans toutes ses activités et s'engage à former ses collaborateurs. En aucun cas un employé, pour lui-même ou pour le compte d'un tiers, ou un tiers pour le compte de l'employé, ne peut : donner, promettre de donner ou offrir un paiement, un don en numéraire, une commission, un cadeau, un voyage, une invitation ou toute autre forme de gratification, avec l'attente ou l'espoir qu'un avantage indu en sera tiré, ou pour récompenser un avantage indu déjà octroyé, accepter ou solliciter un paiement, un don en numéraire, une commission, un cadeau, un voyage, une invitation ou toute autre forme de gratification de la part d'un tiers dont il est connu ou suspecté qu'il en attend un avantage indu, effectuer un paiement de facilitation quelle qu'en soit la forme à un représentant de la fonction publique, à un agent ou à un intermédiaire, pour faciliter ou accélérer une procédure de routine. Dans tous les cas, l'employé devra signaler toute tentative de corruption ou de trafic d'influence, dès qu'il en a la possibilité, à son manager ou au Comité d'éthique : le Comité d'éthique porte alors la responsabilité de coordonner la réponse appropriée à cet incident.

### **III. Comportements attendus ou proscrits par l'entreprise au titre de la prévention de la corruption et du trafic d'influence**

#### **1. Politique cadeaux et invitations**

Les cadeaux, repas, divertissements et voyages peuvent constituer des moyens légitimes de consolider et de maintenir des relations commerciales normales. Cependant, ces avantages doivent, en tout état de cause, resté raisonnables et en rapport avec le contexte commercial visé. Toutefois, afin de prévenir d'éventuels risques de corruption et d'atteinte à notre réputation, les frais de transport et d'hébergement pour les personnes invitées doivent être conformes à la politique voyage. Les pièces justificatives des dépenses engagées doivent être conservées pour traçabilité. Pour les déplacements à l'étranger il convient de se référer aux règles et seuils définis dans la politique voyage, la détection et les remontées d'actes de corruption sont de la responsabilité de tous ceux travaillant pour Bio Instruments. Il est demandé à tous d'éviter toute activité pouvant conduire à -ou suggérer un manquement- à cette Politique.

### **IV. Mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence**

#### **1. Sensibilisation et formation**

Bio Instruments communique sa politique en interne et en externe. Bio Instruments déploie et maintient un programme pour sensibiliser et former régulièrement ses salariés avec une obligation de formation pour les salariés les plus exposés au risque de corruption, quel que soit leur niveau hiérarchique. Des sessions et des contenus de formation sont disponibles sur Les pages Bio Instruments de la société et auprès du CO.

## 2. Demande de conseil ou d'information

Un employé qui souhaite demander un conseil, un avis, s'informer, poser une question sur un sujet relatif à la corruption, au trafic d'influence ou à l'éthique s'adresse à son manager.

## 3. Dispositif de recueil d'alertes

Bio Instruments a mis en place un dispositif de recueil d'alertes en matière de corruption ou de trafic d'influence. Ces alertes doivent être faites sans crainte de mesures de représailles ou d'actions discriminatoires, Bio Instruments s'engage à Les traités de manière confidentielle et tous les rapports de bonne foi seront analysés.

## 4. Conflit d'intérêts

Bio Instruments a mis en place une procédure d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

## 5. Cartographie des risques

Bio Instruments a mis en place une cartographie des risques de corruption et la met à jour régulièrement.

## 6. Procédure d'évaluation des tiers

Bio Instruments déploie et maintient des procédures d'évaluation de la situation ("due diligence compliance") de ses fournisseurs, de ses intermédiaires et de ses partenaires jugés les plus exposés au risque de corruption.

## 7. Archivage, auditabilité transparence

Bio Instruments doit s'assurer qu'une transparence appropriée et des procédures d'audit sont en place. Bio Instruments doit maintenir des enregistrements comptables et mettre en place un système de contrôle interne pour pouvoir prouver les raisons professionnelles des paiements faits aux tiers. Vous devez vous conformer aux Politiques cadeaux et invitations en matière de traçabilité des cadeaux acceptés et offerts. Tous les comptes, factures, memos et autres documents et archives liés aux transactions avec des tiers, comme les clients, fournisseurs et autres contacts d'affaires, doivent être préparés et maintenus avec la plus grande exactitude et exhaustivité. Aucun compte ne doit être géré « en parallèle » pour faciliter ou dissimuler des paiements inappropriés.

## **V. Gestion de la politique anticorruption**

Le Comité d'Ethique a la responsabilité de s'assurer que la Politique est conforme à nos obligations légales et déontologiques. Le Conseil d'Administration à travers le Comité d'Audit revoit au moins une fois par an l'efficacité du programme de prévention.

Tout besoin d'amélioration identifié sera mis en œuvre dans une version ultérieure de la Politique.